Octobre 2023- **N° 59**

Le Petit Journal de Gisy

... des nouvelles de notre village ...

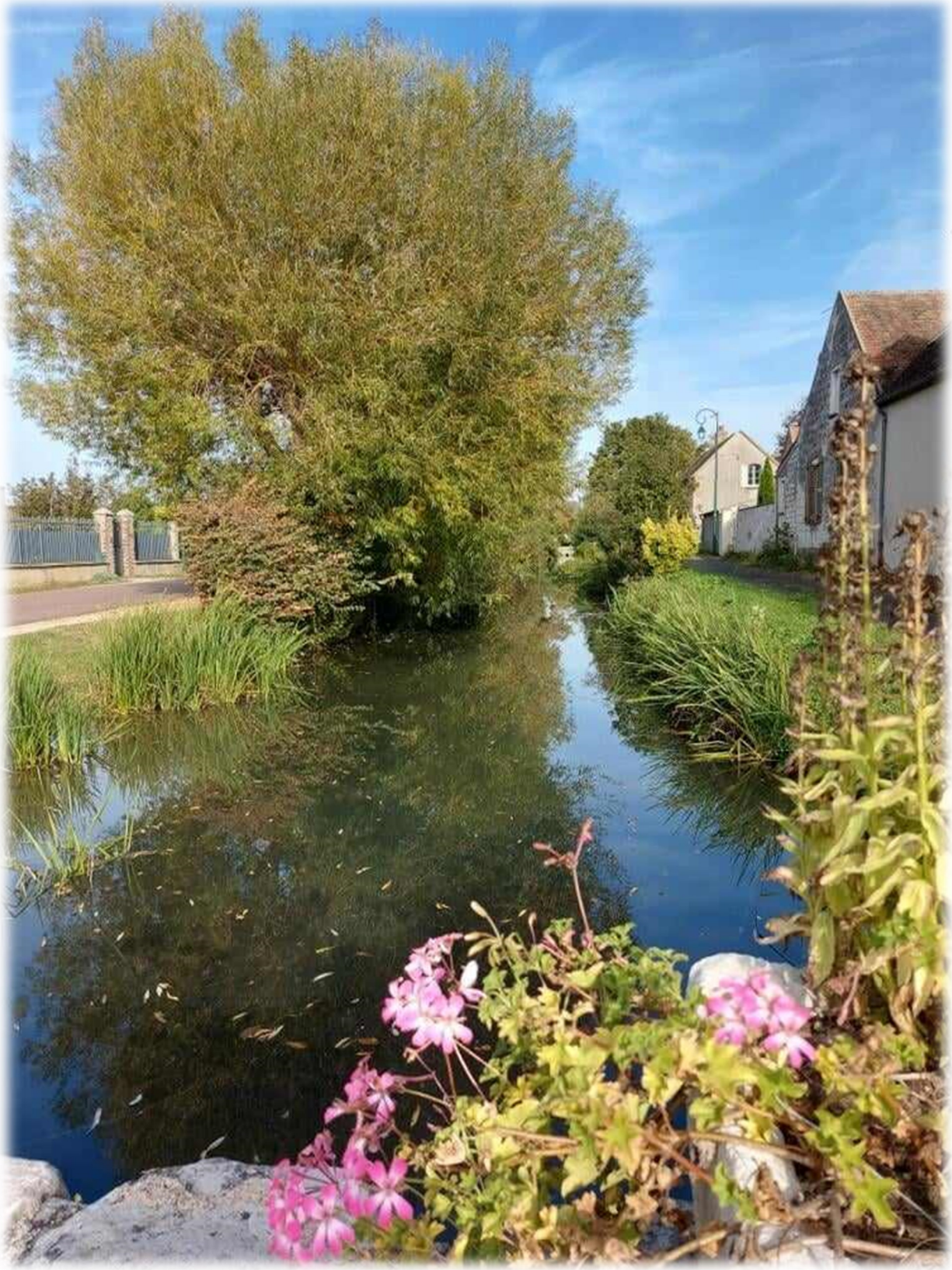

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE INFO

Téléphone : 03.86.67.01.87

Courriel : mairie-gisylesnobles@orange.fr

Site Internet : gisylesnobles.fr

Facebook : Gisy Les Nobles news

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Secrétariat : Mme Séverine LEMÉTAYER

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

PERMANENCES DES ÉLUS

Lundi au vendredi de 17h00 à 18h00

Le maire assure la permanence du jeudi

Naissance :

FIGUEIREDO Romy née le 2 juillet 2023

Décès :

Mme VIVES Jeannine le 9 mai 2023

Mme VIVOIX Lucienne le 22 mai 2023

M. VIARD Robert le 18 mai 2023

M. BOULARD LE 24 mai 2023

Mme GIBEAUT Christiane le 17 juin 2023

Mme DISDET Frédérique le 22 septembre 2023

LA POSTE

Heures d'ouverture de LA POSTE à PONT SUR YONNE

Du Lundi au Vendredi de 9H00-12H00 et 14H00-17H00 sauf le mardi de 10H00-12H00 et 14H00 17H00

Heure limite de dépôt pour un départ le jour même 16H00.

Le Samedi de 9H00 à 12H00

Heure limite de dépôt pour un départ le jour même 11H00

Levée du courrier à Gisy Les Nobles : 8h30

Pour vous rendre à Sens: «Services à la demande» les lundis, samedis matin, et mercredis après-midi. Vous devez au préalable, appeler la veille avant 17h00 pour réserver (le vendredi pour le lundi) au 03.86.65.22.77 : 2.00€ par trajet.

Communauté de communes Yonne Nord

52 Faubourg de Villeperrot

89140 PONT SUR YONNE

Tél.: 03 86 67 99 00

https://www.yonne-nord.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9h à 12heures et de 14 heures à 17h30

Vendredi de 9heures à 12 heures et de 14heures à 16h30

Centre des Finances Publiques

26 Quai de Nancy

89091 Sens Cedex

Tél.: 03 86 95 54 00

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12heures et de 13h45 à 16h15

Mardi au Vendredi de 8h30 à 12 heures

LE MOT DU MAIRE

Chères Gisoises, chers Gisois,

Et bien l'automne est déjà avec nous; les vacances sont derrière nous et j'espère que vous avez pu profiter de la bonne météo et des soirées conviviales de l'été.

Le feu d'artifice du 2 septembre 2023 a été somptueux. Quel beau spectacle! Merci à vous pour votre présence au repas champêtre pour fêter la fin des vacances d'été.

La rentrée des classes s'est déroulée très sereinement. L'équipe d'enseignantes est stable et je les remercie par avance pour leur investissement auprès de nos bambins!.

Le projet du 19 Grande Rue a changé faute de subventions suffisantes. La démolition d'une partie des bâtiments est prévue ainsi que la création d'un parking. La maison actuelle sera déclarée en établissement recevant du public sous l'intitulé «maison des associations» .

Vous avez reçu au mois de juillet une lettre ou un mail de la nouvelle régie « Viv'eau » qui s'occupe de la distribution de l'eau potable sur notre commune depuis le 1er octobre 2023. Cette régie remplace donc la SAUR. Si vous ne l'avez pas encore fait, il faudrait remplir le nouveau contrat de « Viv'eau » , le renvoyer avec l'index de votre compteur, le numéro du compteur (qui est sur votre facture de la SAUR) avec un relevé d'identité bancaire (si vous souhaitez opter pour le prélèvement mensuel).

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier, n'hésitez à venir en mairie pour obtenir de l'aide dans votre démarche.

Le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avance. Vous pouvez venir en mairie consulter sur place les propositions d'agrandissements des zones constructibles de la commune en fonction des préconisations drastiques de l'Etat.

Pendant la dernière période estivale, la station d'épuration a rencontré des difficultés diverses et variées. Vous le savez, le système sous-vide est performant mais n'est pas conçu pour aspirer des objets qui mettent en défaut le fonctionnement de la station d'épuration.

Soyons très vigilants, un support plastique de produits désinfectant accroché dans les WC peut faire des dégâts non négligeables...

Des épluchures de légumes de grandes tailles, des noyaux de fruits trouvés dans les bâches situées dans la rue peuvent lors de l'aspiration, bloquer la vanne et provoquer une fuite dans le système sous-vide. Le temps de trouver l'emplacement de la panne, des remontées d'eaux usées chez vous sont donc possibles et peuvent être très désagréables.

Alors je fais appel à votre compréhension, à votre collaboration et à votre vigilance pour que notre système sous-vide puisse fonctionner le plus aisément possible. N'oublions pas aussi que cela augmente les coûts d'intervention avec des répercussions sur le prix du m3 d'eaux usées.

Le vide-grenier organisé par le comité des fêtes « Gisy Loisirs » a été un beau succès et je remercie tous les bénévoles de cette association pour leur investissement. Si vous souhaitez participer à l'organisation de ces manifestations n'hésitez pas à prendre contact avec le président M. Alexandre FINELLI.

Les « Petits Écureuils » association au service des enfants de Gisy les Nobles reprend ses activités. J'invite également tous les volontaires à prendre contact avec la présidente Mme MATHIEU Emeline.

Merci à vous et bonne lecture.

P.BABOUHOT

CONSEIL MUNICIPAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Gisy Les Nobles

du mercredi 29 mars 2023 sur convocation du 2 mars 2023

Etaient présents : Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

A été nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

Assistait également au conseil municipal Mme Séverine LEMETAYER (secrétaire de mairie).

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du 22 février 2023,
2) Finance-Approbation des comptes de gestion 2022 communal et assainissement,
3) Finance-Adoption du compte administratif 2022 communal,
4) Finance-Adoption du compte administratif 2022 assainissement,
5) Finance-Affectation de résultats 2022 communal,
6) Finance-Affectation de résultats 2022 assainissement,
7) Finance-Vote des taux d'impositions 2023,
8) Finance-Vote du prix du m3 d'eau pour l'assainissement,
9) Finance-Subvention budget assainissement 2023,
10) Finance-Vote du budget primitif 2023 communal,
11) Finance-Vote du budget primitif 2023 assainissement,
12) Finance-Subventions communales 2023,
13) Finance- ATD- Convention schéma directeur assainissement,
14) Finance-Devis divers,
15. Collectivité – Désignation des référents déontologues des élus,
16. CCYN-Modification des statuts,
17. Informations et questions diverses.

1) .Approbation du compte-rendu du 22 février 2022

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu aux membres du conseil municipal qui l'adoptent sans observation particulière.

2) Finance – Approbation des comptes de gestion 2022 communal et assainissement Délibération n°2023-13

Après présentation par le maire des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement validés par le SGC (Service de Gestion Comptable) de Sens, ces derniers sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

3) Finance – Adoption du compte administratif 2022 communal Délibération n°2023-14

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du budget communal.

Résultat de l'exercice 2022

En investissement : 11 821.69 euros	Excédent de	+
En fonctionnement : 198 308.99 euros	Excédent de	+
Excédent global : 210 130.68 euros	Excédent global de	+

Monsieur le Maire quitte la salle. M. FINELLI, 1er adjoint, prend la parole afin de proposer au vote le compte administratif présenté par le maire au conseil municipal.

Le compte administratif du budget communal est voté et adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

4) <u>Finance - Adoption du compte administratif 2022 assainissement</u> Délibération n° 2023-15

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du budget assainissement.

<u>Résultat de l'exercice 2022</u>

En investissement : Excédent de + 50 704.28 euros

En fonctionnement : Déficit de - 18 771.13 euros

Excédent global : Excédent global de + 31 933.15 euros

Monsieur le Maire quitte la salle. M. FINELLI, 1er adjoint, prend la parole et propose au vote le compte administratif assainissement présenté par le maire au conseil municipal.

Le compte administratif du budget assainissement est voté et adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

5) <u>Finance – Affectation de résultat 2022 du budget communal</u> Délibération n° 2023-16

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 du budget communal, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 2022 :

85 732.08 euros

- Excédent de fonctionnement reporté 2021:

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 198 308.99 euros

- Excédent d'investissement 2022 :

11 821.69 euros

- Déficit des restes à réaliser 2022

29 305.52 euros

Soit un besoin de financement de : 17 483.83 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte à l'unanimité le résultat de clôture 2022 comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 11 821.69 euros

6) <u>Finance - Affectation de résultat 2022 du budget assainissement</u> Délibération n°2023-17

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 du budget assainissement, à savoir :

- Déficit de fonctionnement 2022

30 035.20 euros

- Excédent de fonctionnement reporté 2021

11 264.07 euros

- Soit un déficit de fonctionnement cumulé

18 771.13 euros

- Excédent d'investissement 2022 50 704.28 euros

- Déficit d'investissement reporté 0.00 euros

- Soit un excédent d'investissement de 50 704.28 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte à l'unanimité le résultat de clôture 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 (Déficit) 18 771.13 euros

-068 Affectation complémentaire de réserve 0.00 euros

002 Déficit de fonctionnement reporté 18 771.13 euros

001 Résultat d'investissement reporté (Excédent) 50 704.28 euros

7) <u>Finance- Vote des taux 2023</u> Délibération n° 2023-18

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'impositions ont été augmentés en 2022. Vu la conjoncture économique actuelle, il propose de maintenir les taux 2022 sachant que l'état a augmenté de 7.1% les bases imposables des différents impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux 2022 pour l'année 2023.

	2022	**2023**
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31.55%	**31.55%**
Taxe Foncière	37.64%	**37.64%**
Taxe d'habitation	14.24%	**14.24%**

8) Finance - Vote du prix du m3 d'eau pour l'assainissement Délibération n°2023-19

Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m^3 d'eau pour l'assainissement a été votée en 2013 avec effet au 1er septembre 2014 avec un tarif de 2,34 euros HT du m^3 des eaux usées.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2023 le tarif du m^3 des eaux usées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix du m^3 des eaux usées pour l'année 2023.

9) Finance - Subvention budget assainissement 2023 Délibération n°2023-20

Le conseil municipal sur proposition du maire décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 afin de pallier le déficit de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser le virement d'un montant de 20 000.00 euros de l'article 6573641 sur le budget assainissement.

10) Finance-Vote du budget primitif 2023 communal Délibération n°2023-21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2023 sachant que le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 228 375.98 euros (dont 31 667.52 de R.A.R.) (Restes A Réaliser)

Recettes : 228 375.98 euros (dont 2 362.00 de R.A.R)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 550 071.16 euros

Recettes : 550 071.16 euros

Au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue à l'unanimité au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et investissement.

11) Finance-Vote du budget primitif 2023 assainissement Délibération n°2023-22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les propositions du budget primitif 2023 de l'assainissement. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante sans augmentation du prix du m^3 d'eau :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 137 716.49 euros

Recettes : 137 716.49 euros

Section d'investissement

Dépenses : 107 010.30 euros

Recettes : 107 010.30 euros

Au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 charges de personnel) dans la limite de 5% pour chacune des 2 sections de

dépenses réelles de fonctionnement et investissement.

12) Finance – subventions communales 2023 Délibération n° 2023-23

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2023 les subventions suivantes :

- ASKVT 150.00 €
- Entraide Cantonale 180.00 €
- AFM TELETHON 50.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Pont sur Yonne 50.00 €
- PEP 89 50.00 €
- Sainte Colombe (4 élèves gisois) 120.00 €
- MFR SEMUR EN AUXOIS (1 élève gisois) 30.00 €
- École des métiers (1 élève gisois)30.00 €
- SPA 50.00 €
- Fondation Brigitte Bardot 100.00 €
- Association Cani-Félin 100.00 €
- Les restaurants du cœur 50.00 €
- Sens planeur 50.00 €
- ALMEA Formation Interpro Pont Ste Marie (1 élève gisois) 30.00 €

Précise que concernant la subvention pour Gisy Loisirs de 500.00€, M FINELLI vote deux fois « abstention » pour lui et M MOROUS,

13) <u>Finance – ATD convention d'assistance technique 2023-A-051 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur d'assainissement d'Evry et de Gisy Les Nobles</u> Délibération n° 2023-24

Le Maire expose que la commune de Gisy Les Nobles dispose avec la commune d'Evry d'une station de traitement des eaux usées mais qu'à ce jour, aucun schéma directeur d'assainissement n'a été élaboré.
La réglementation des stations d'épuration oblige désormais les communes à avoir un schéma directeur d'assainissement.

L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement devant être réalisée par un bureau d'étude, il est nécessaire de conventionner avec l'ATD pour élaborer le cahier des charges afin de sélectionner un bureau d'étude qui constituera le schéma directeur d'assainissement.

Le montant de la convention sera pris en charge à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ; le reste à charges sera répercuté à 40% pour la commune d'Evry et à 60% pour la commune de Gisy Les Nobles.

L'ATD propose une convention N° 2023-A-051 avec mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges pour le schéma directeur d'assainissement. Le montant est estimé à 6 500.00 euros HT soit 7 800.00 euros TTC. Le coût de la journée pour participation à des réunions supplémentaires est de 325.00 euros HT soit 195.00 euros TTC la demi-journée.

Cette pré-étude est subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La convention associe la commune d'Evry qui est également concernée par la station d'épuration. Le montant de l'étude sera réparti entre les 2 communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention 2023-A-051 et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

14) <u>Finance- Devis divers</u> Délibération n°2023-25

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le godet du tracteur qui réalise des travaux aussi bien pour le compte de la commune que de l'assainissement.

Deux devis ont été demandés :

- SV PRO: 3 750.00 euros HT
- TSA AGRI: 2 450.00 euros HT

Le conseil de municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise TSA AGRI pour un montant de 2 450.00 euros HT, précise que cette acquisition sera prise en charge par le budget annexe « assainissement ».

15) <u>Collectivité – Désignation des référents déontologues des élus</u> non délibéré

Monsieur le maire informe qu'il est demandé de nommer un référent déontologue pour les élus. Les critères pour la nomination sont conséquents.

Une demande sera faite auprès du préfet au cas où la commune n'ait pas de référent à nommer. Il s'agira de voir éventuellement avec la CCYN pour avoir un référent pour toutes les communes de l'EPCI.

16) <u>CCYN - Modification des statuts</u> Délibération n° 2023-26

Monsieur le maire expose que la Communauté de Communes Yonne Nord a intégré dans ses compétences l'ATD (l'Agence Technique Départementale) et l'ADIL 89 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne). Le versement d'une contribution de fonctionnement à l'ATD et l'ADIL 89 est subordonné à la modification des statuts de la CCYN.

Le maire précise que le versement de la contribution communale à l'ATD se fera désormais par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur les attributions de compensation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord. De ce fait, la cotisation de la commune à l'ATD sera de 279.18 euros TTC au lieu de 772.20 euros TTC.

17) <u>Informations et questions diverses</u>

Le Maire propose les points suivants :

→ date de la commission bâtiment : le 12 avril 2023,

→ les vestiaires du local au terrain de foot ont encore été dégradés. Il serait nécessaire de démolir le bâtiment pour éviter tout accident. La démolition est votée à l'unanimité.

→ la rue de l'aérodrome a officiellement été créée,

→ la chasse aux œufs organisée par Gisy Loisirs aura lieu le dimanche 9 avril à la petite chapelle,

→ une demande va être faite aux Capucines (majorettes) pour récupérer le local où est stocké leur matériel,

→ Mme DUMAIRE informe que la CCYN demande à ce qu'un référent tourisme soit nommé à partir du mois de juin,

→ suite à la réunion avec la gendarmerie, Monsieur POUTHÉ demande qu'un référent Gisois soit nommé pour être le relais entre elle et les responsables de la participation citoyenne,

→ ouverture prochainement par la CCYN d'un point info tourisme à Pont/Yonne,

→ Monsieur Benjamin VIARD informe que la SMAEP de Sens Nord Est/Sources des Salles (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) passera au 1er janvier 2024 en régie et se nommera « Viv'eau ». Le syndicat ne fera plus appel au service de la SAUR pour tous les travaux concernant l'eau potable,

→ un courrier de la SMAEP nous informe que la canalisation de la Grande Rue n'est pas fragile et que nous avons la possibilité de faire la voirie. Une sectorisation Rue Saint Pregts pour les fuites d'eau va être installée car une perte de 3m^3 d'eau est constatée sur ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Gisy les Nobles, le 24 avril 2023.

Le Maire, Patrick BABOUHOT

En sa séance du 4 mai 2023, Monsieur MENEREAU demande de modifier le compte rendu du 29 mars 2023 point n°12 Finance – subventions communales 2023 pour la subvention au lycée sainte Colombe ce sont 4 élèves gisois et non 3 élèves. La modification est portée en page 5 du présent compte rendu.

Fait à Gisy les Nobles, le 09 mai 2023.

~~~~~~

Les Procès-verbaux et Délibérations du Conseil municipal Sont consultables et téléchargeables sur notre site internet www.gisylesnobles.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

du jeudi 4 mai 2023

sur convocation du 25 avril 2023

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

Assistait également au conseil municipal Mme Séverine LEMETAYER (secrétaire de mairie).

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du 29 mars 2023,
2) Finance - Décision modificative communale n°1,
3) Finance - Virement du budget principal au budget assainissement,
4) Finance - Décision modificative assainissement n°1,
5) Finance - Dégrèvement assainissement,
6) Finance - Convention assainissement STEP Evry-Gisy,
7) Finance – ATD - Convention schéma directeur assainissement,
8) Finance - Acte d'engagement modifié du contrat SAUR,
9) Finance - RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public),
10) Finance - Devis divers,
11) Informations et questions diverses
~~~~~~

1) Approbation du compte-rendu du 29 mars 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu aux membres du conseil municipal. Monsieur MENEREAU demande de modifier le compte rendu du 29 mars 2023 au point n°12 : Finance – subventions communales 2023 pour la subvention au lycée sainte Colombe. Ce sont quatre élèves Gisois qui sont concernés et non trois. Suite à cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Finance – Décision modificative n°1 budget communal Délibération n°2023-27

Monsieur le Maire expose que, suite à un problème de crédit budgétaire sur le budget annexe assainissement, il est nécessaire de faire une décision modificative pour verser une subvention au budget annexe et ainsi palier à une demande de dégrèvement. Il propose l'opération suivante :

Section de fonctionnement

D 615221 Bâtiments publics - 5000.00 euros

D 657341 Budgets annexes + 5000.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la décision modificative n°1du budget communal.

3) Finance – Virement du budget principal au budget annexe assainissement Délibération n° 2023-28

Monsieur le Maire expose que le budget assainissement a été voté au plus juste. Or une demande de dégrèvement d'une administrée a été reçue pour un montant de 4 496.76 euros. La demande n'a pas été faite sur l'exercice comptable 2022.

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement (sur le compte 673) pour pallier au manque de crédit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser le virement d'un montant de 5 000.00 euros et précise que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6573641 du budget communal.

4) Finance – Décision modificative n°1 budget assainissement Délibération n° 2023-29

Monsieur le Maire expose que le budget communal vient d'augmenter les recettes de fonctionnement du budget annexe par le virement de 5 000.00 euros (précédemment voté), il faut donc procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

R 74 Subventions d'exploitation + 5000.00 euros

D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs + 5000.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

5) Finance – Dégrèvement assainissement Délibération n° 2023-30

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier d'une administrée qui, suite à une fuite d'eau, a eu une surconsommation de 1626 m3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire la moyenne des consommations des trois dernières années, d'appliquer un dégrèvement de 1 564 m3 et précise qu'il n'y aura pas d'autre dégrèvement dans les 5 années à venir.

Le maire donne également lecture de deux courriers d'administrés pour des fuites à déduire sur la facturation assainissement à venir. A ce titre, il n'y a pas de dégrèvement à faire car les index seront modifiés avant la facturation. Les administrés seront néanmoins prévenus qu'ils ne bénéficieront pas de dégrèvement pendant 5 ans.

6) Finance – Convention STEP 2022 Evry - Gisy Les Nobles Délibération n°2023-31

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière pour le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2022.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 31 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention financière 2022 avec la commune d'Evry et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

7) Finance - Convention ATD - Schéma Directeur assainissement Délibération n° 2023-32

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 29 mars 2023, il avait été décidé de conventionner avec l'ATD (Agence Technique Départementale) afin de la missionner pour une assistance à maitrise d'ouvrage dans l'élaboration du cahier des charges nécessaire pour le schéma directeur d'assainissement (délibération n°2023-24).

L'ATD demande à la commune de rajouter sur sa délibération un paragraphe spécifique lié aux futures transactions financières entre les deux communes et la perception de Sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de compléter la délibération comme suit : « Afin de faciliter les opérations financières avec la trésorerie de Sens pour ce dossier et sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité que :

La commune de Gisy les Nobles soit déclarée comme le coordonnateur du groupement du schéma directeur d'assainissement de la station d'épuration d'Evry – Gisy Les Nobles.

8) <u>Finance – Prestation maintenance assainissement</u> Délibération n°2023-33

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société SAUR a été retenue pour assurer la gestion et la maintenance de la station d'épuration. Cette décision a été prise lors du conseil municipal du 6 décembre 2016 (délibération n° 2016-81 visée en date du 31/12/2016).

Il avait été décidé que pour le réseau sous vide, la prestation s'élèverait à 8 240 euros HT. Avec l'option 4 (pour les déplacements), le coût total était de 10 440 euros HT par an pour une durée de 4 ans renouvelable 4 fois un an.

Lors de la rédaction de l'acte d'engagement par la Société SAUR, une erreur dans l'offre de prix a été commise sur l'option 4. Le montant de 10 140 euros HT était inscrit au lieu de 10 440.00 euros. L'erreur a été découverte par le SGC (Services Gestion Comptable) de Sens lors du paiement de la prestation 2022.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour valider l'acte d'engagement modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'acte d'engagement et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

9) <u>Finance – RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)</u> Délibération n°2023-34

Monsieur le maire expose que les montants des redevances pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de télécom sont versés tous les ans.

Considérant que les différentes redevances sont versées chaque année, que les coefficients et montants sont revus annuellement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la commune émettra les titres correspondants aux différentes redevances et précise que les coefficients et montants seront revus chaque année.

10) <u>Finance - Devis divers</u> Délibération n°2023-35

Monsieur le maire expose que, suite à la commission bâtiments du 12 avril 2023, il a été décidé d'installer des panneaux signalétiques dans la commune.

3 devis ont été demandés :

Signaux Girod : 1 215.13 euros TTC

BALDER : 1 612.80 euros TTC

ADW COMMUNICATION : 1 637.40 euro TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise Signaux Girod, précise que les panneaux seront de couleur bordeaux et autorise le maire à signer le devis correspondant.

11) <u>Informations et questions diverses</u>

Le Maire propose les points suivants :

- Les pompiers de Pont/Yonne, les restaurants du cœur, France Alzheimer et le centre des planeurs ont remercié la commune pour les subventions,
- Un projet des sablières est en cours d'étude sur les communes de Cuy, d'Evry et sur une petite partie du territoire de Gisy. Ce projet sera envoyé aux conseillers qui le souhaitent,
- Demande l'autorisation au conseil municipal de contacter l'ATD pour lancer l'étude des trottoirs de la Grande Rue. Le conseil lui donne son accord,
- Une étude sur les distributeurs de baguettes de pain auprès de différentes mairies est en cours,
- Le marronnier à l'angle de la rue des Marais et de la rue Sainte Marie a perdu une grosse branche qui est tombée sur la route en pleine nuit. Après étude, le marronnier est mort et devient dangereux. Pour éviter tout risque d'accident, il est décidé de l'abattre et de le remplacer soit par un parterre de fleurs soit par un arbre derrière le banc,
- L'assemblée générale des Petits Écureuils a eu lieu le vendredi 28 avril 2023. Cinq personnes sont volontaires pour relancer cette association,
- Une extension du réseau d'eau a été faite au cimetière. Un robinet est maintenant disponible au niveau du puit,
- La cérémonie du 8 mai 1945 est prévue à 11h30 devant la mairie,
- Madame DUMAIRE demande si d'autres devis pour la porte d'entrée de la mairie évoqués lors de la commission des bâtiments du 12 avril dernier ont été demandés ? Le maire l'informe que tous les devis n'ont pas été encore réceptionnés et qu'il y aura la possibilité d'obtenir une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Gisy les Nobles, le 10 mai 2023.

Le Maire, Patrick BABOUHOT

INFORMATIONS COMMUNALES

La commune de GISY LE NOBLES est concernée par le prochain recensement de la population, qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 en partenariat avec l'INSEE. Vous pourrez procéder au recensement par internet ou en format papier.

Nous vous demandons de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs.

Nous vous communiquerons sur nos agents recenseurs ultérieurement.

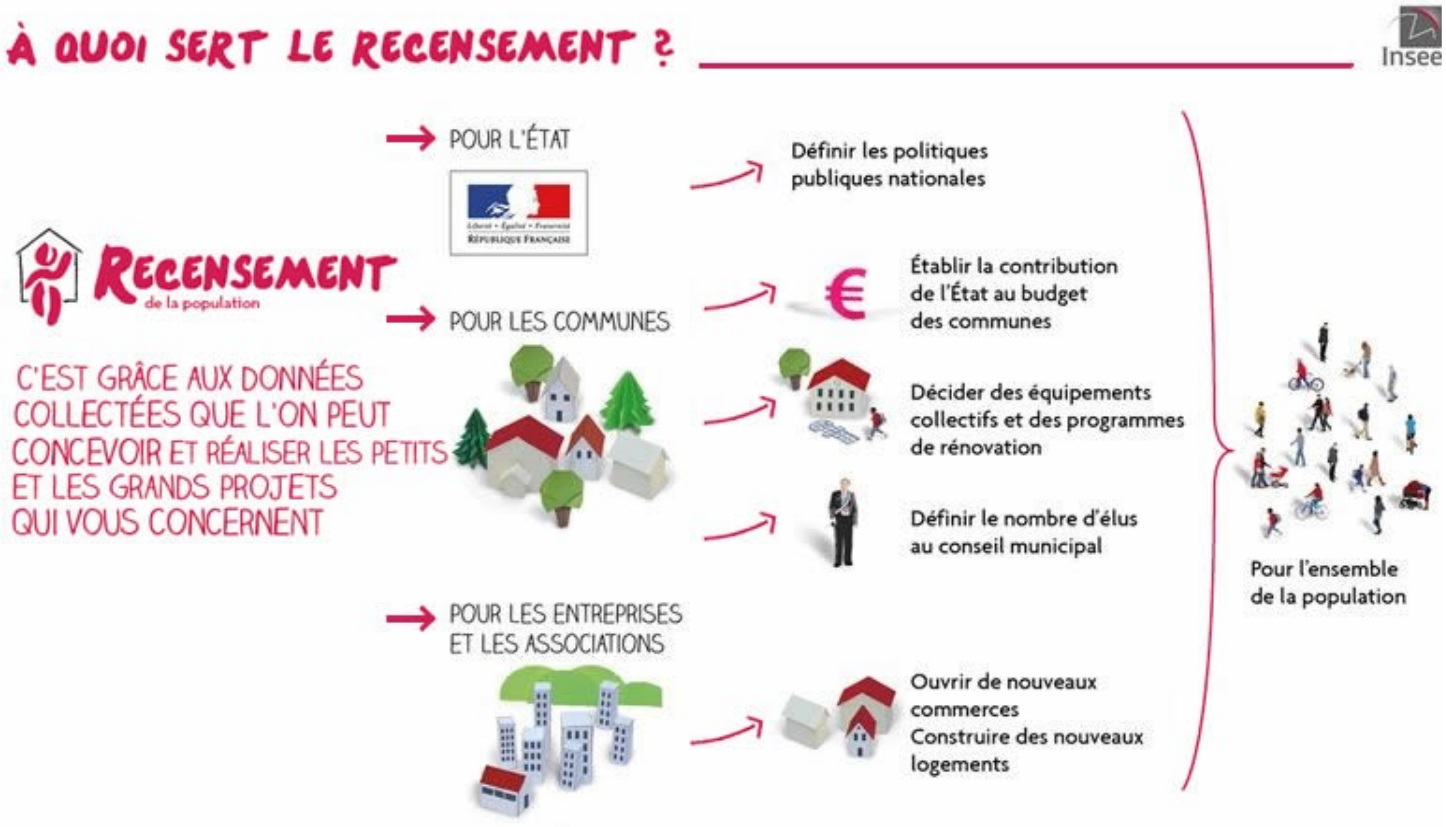

INFORMATIONS COMMUNALES

Nous ne cessons de le rappeler,

Ne jetez pas de lingettes nettoyantes, de bloc W-C, ni de serviettes hygiéniques dans vos WC .

Même s'il est indiqué qu'elles sont biodégradables, elles peuvent mettre en panne notre système d'assainissement sous-vide. Les réparations ont un coût, soyez vigilants.

INFORMATIONS PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pensez à la pré-demande en ligne !

Le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie !

Remplissez votre pré-demande de passeport ou de carte nationale d'identité par voie dématérialisée, via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne. (Ou via le QR code ci-contre).

Attention : la pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.

Déposez votre demande dans la mairie de votre choix

Vous pouvez déposer votre demande dans une autre commune, (équipée d'un dispositif de recueil) que celle où vous résidez.

En revanche, **vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit.** Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

Documents originaux à fournir

De nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :

- Votre CNI ou Passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme ;
- Un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne) ;
- Un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne) ;
- Pour la CNI, un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25€, achetable en ligne).

La liste des justificatifs de domicile autorisés.

Acheter un timbre fiscal en ligne.

Pour les concours et les examens (brevet des collèges, baccalauréat, concours d'entrée dans un établissement d'enseignement secondaire...), **examens du permis de conduire** (code et conduite), **un titre d'identité expiré de moins de 5 ans est accepté.**

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Réfection de la porte de l'église par l'entreprise LOUIS de Gisy Les Nobles

Installation d'un robinet le long du puits afin de faciliter l'arrosage des plantes au fond du cimetière

Campagne de changement de panneaux signalétiques

La commune de Gisy Les Nobles a été récompensée du Label national « Terre d'Innovation » par le Syndicat d'électrification (SDEY) pour l'éclairage public en led et l 'enfouissement des lignes électriques

INFORMATIONS COMMUNALES

Les Petits Écureuils sont de retour !

L'association des Petits Ecureuils organise différentes manifestations telles que loto, vente de chocolats, tombola… dont les profits sont destinés à financer une partie des activités scolaires (voyage, sorties…) et extrascolaires (spectacle, goûter, cadeaux de Noël et chasse aux œufs…) des petits Gisois (de la naissance au CM2).

Nouveau bureau

Présidente : MATHIEU Emeline
Vice-présidente : LORIOT Séverine
Secrétaire : BENATO Julie
Secrétaire adjointe : LORIOT Sarah
Trésorière : POTHERAT Océane
Trésorière adjointe : PANTALEON Elodie

Manifestations

Le dimanche 17 décembre 2023

(uniquement sur inscription)

La fête de noël aura lieu le dimanche 17 décembre 2023 à 15 heures au foyer communal. Au programme des ateliers créatifs autour de Noël. Nous attendrons la visite du père noël et les petits comme les grands partageront un goûter (crêpes, vin chaud et friandises…). Plus de précisions dans les prochaines semaines.

Le dimanche 31 mars 2024

Venez participer à la chasse aux œufs, les enfants extérieurs à la commune pourront se joindre à nous moyennant une participation. Les modalités précises seront communiquées ultérieurement.

Nos petits Gisois comptent sur VOUS

Venez rejoindre notre association…

Votre soutien et vos idées seront les bienvenus !!

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 MAI 1945 est une date importante.

Comme pour toutes nos cérémonies, nous retrouvons nos Gisoises et Gisois afin de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Pour cet hommage une gerbe a été déposée au monument aux morts par Clara et Laura, du conseil municipal des jeunes (CMJ).

Le CMJ participe activement aux cérémonies et David se fait un plaisir de lire le discours du ministre des Armées avec Mr Le Maire.

Bryan reste notre porte drapeau.

Les Gisois accompagnent le conseil municipal pour chanter la Marseillaise.

Pour finir, nous nous retrouvons en salle du conseil pour notre traditionnel verre de l'amitié afin d'échanger avec nos administrés.

Le CMJ de Gisy Les Nobles.

Le Maire, Les adjoints et le CMJ

MANIFESTATIONS COMMUNALES

FETE DES VOISINS 2023 DE LA RUE DU BARDEAU

Encore une belle soirée réussie grâce à nos supers voisins.

Cette année, nous étions environ 40 et avons souhaité la bienvenue à Jean-Serges et son fils.

Nous en avons aussi profité pour souhaiter un joyeux anniversaire à Mme Ranvier « la doyenne de notre rue » qui a soufflé ses 85 bougies début juin.

De bons plats et desserts ont fait saliver nos papilles sans oublier le délicieux punch préparé par Anne et son mari. (Prévoir un peu plus l'année prochaine….)

Nous avons clôturé cette soirée par quelques danses que nos jeunes nous avaient préparées. Le temps n'ayant pas été avec nous pour cette soirée, nous avons pu boire l'apéro dehors et manger dans le garage de Jean-Marc et Edwige. Merci à eux.

Tout le monde a passé un moment agréable. Encore merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine.

Nos doyens Mme Ranvier et Mr Mugot

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Feu de la St Jean

Le samedi 24 juin 2023, Gisy-loisirs organisait le feu de la St Jean au lavoir.

Une soixantaine de personnes étaient présentes aux festivités ce soir-là. Pendant l'apéritif, un concert d'environ une heure a été donné par le groupe One by One qui nous a proposé un programme composé de musique rock des années 80.

Les convives ont eu une assiette bien garnie de salades, charcuterie et de viande, suivie du fromage et d'un dessert.

C'est vers 23h, que le feu a été allumé accompagné de quelques pas de danse par des Gisois.

C'est toujours dans la bonne humeur et la convivialité que s'est terminée cette soirée. Nous vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine !

Récompense aux bacheliers

Vous habitez Gisy les Nobles, vous êtes nouvellement diplômé (examen obtenu pour l'année scolaire 2022-2023 et vous avez **obtenu le BAC général , technologique ou professionnel avec la mention assez-bien, bien ou très bien**, la commune de Gisy Les Nobles récompense les élèves méritants dont vous faites partie.

Faites-vous connaître en mairie de Gisy Les Nobles, avec la copie de vos résultats et/ou le diplôme. Une remise de récompense sera faite lors des vœux du Maire.

Feu d'artifice de fin d'été

Le traditionnel feu d'artifice organisé par la municipalité s'est déroulé le samedi 2 septembre au stade de foot.

Près de 70 personnes sont venues partager leur repas tiré du sac. L'apéritif a été offert par la mairie.

Le spectacle a commencé vers 21h45. Pendant plus de 10 minutes, le ciel s'est embrasé au rythme des explosifs multicolores grâce à PRO LIGHT Vision de Pont sur Yonne.

Merci aux conseillers municipaux qui ont œuvré à la réussite de cet évènement.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Vide-grenier

Le dimanche 10 septembre, c'est sous un soleil de plomb que s'est déroulé le vide-grenier organisé par Gisy-loisirs, le comité des fêtes.

Une vingtaine d'exposants étaient présents à l'ombre des tilleuls afin de participer au déballage annuel. Bon nombre de badauds ont bravé la chaleur pour se promener mais aussi pour se restaurer. Comme chaque année La « Bielle Chapelloise » était avec nous et nous a proposé une démonstration de labours à l'ancienne ainsi que la fabrication sur place de farine artisanale ! Près de 150 kg écoulés…

La bibliothèque municipale exposait également. L'argent récolté permettra l'achat de nouveaux livres.

C'est toujours dans la bonne humeur et la convivialité que se déroule cette journée. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur investissement dans cette réussite.

MANIFESTATIONS & ACTIVITÉS

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

NOVEMBRE

Samedi 11 novembre: Cérémonie commémorative à 11h30

Samedi 11 et dimanche 12 novembre: Salon d'automne

Samedi 18 novembre: Soirée Beaujolais nouveau

DÉCEMBRE

Samedi 17 décembre : A 15h00 à la salle des fêtes noël des Petits Ecureuils sur inscription

Mercredi 20 Décembre: Repas du CCAS à la salle des fêtes

JANVIER 2024

Samedi 20 janvier 2024: Vœux du maire à 18h00 à la salle des fête.

ASSOCIATION SPORTIVE KVT

Circuit Pit-bike Gisy-Les-Nobles

L'A.S. KVT est une association régie par la loi 1901, créée en décembre 2008. Elle a pour vocation principale l'encadrement de la pratique du Pit-bike (mini motocross), sur un circuit aux normes de sécurité imposées par la FFM (Fédération Française de Motocyclisme). La piste est accessible à tous en présence des responsables, elle a été conçue afin d'accueillir des pilotes totalement débutants ou confirmés. L'A.S. KVT est composée de 6 responsables (comité directeur) tous bénévoles avec une trentaine d'adhérents (15 adultes et 15 enfants).

Le terrain de Pit-bike de Gisy-Les-Nobles est ouvert le week-end principalement, le dimanche et les jours fériés de 10h/11h à 17h/18h (en fonction de la saison) à condition que le terrain soit praticable car nous sommes tributaires de la météo. Nous vous informons que les ouvertures du site sont sur notre compte Facebook « A.S. KVT ». **Pour plus d'information :** Franck BOUTEILLER (Président)-06.86.79.38.62. Fabien DURAND (Vice-Président) 06.38.70.52.01.

SIVOS EVRY GISY LES NOBLES

Le SIVOS d'Evry-Gisy a inscrit pour l'année scolaire 2022/2023 la classe de Mme BIDOT, élèves de CM1/CM2, au **comité départemental de la prévention routière** moyennant une subvention de 150 €.

L'objectif pour nos élèves était de diminuer les facteurs de risques d'accidents de la route à vélo. C'est au travers de jeux ludiques avec vélos et questionnements que nos élèves ont appréhendé les épreuves.

C'est un évènement que nous souhaitons renouveler à l'avenir.

À l'issue, nous avons eu un petit Gisois qui a été sélectionné pour participer aux épreuves départementales le 14/06/2023 à Auxerre.

On peut féliciter **Serge-Junior BALOKA** qui a dignement représenté la commune en obtenant une moyenne de 14,25.

Bravo à lui !

ECOLE DE GISY

Olympiades

Lors de la dernière semaine scolaire, tous les élèves se sont rendus au stade de foot pour participer à des olympiades.
Ils étaient répartis par équipes et devaient relever des défis sportifs : Lancer loin, lancer précis, course rapide et de haies, foulées bondissantes, tir au but.
Ce moment s'est bien déroulé, les élèves ont tous fait de leur mieux.

ECOLE DE GISY

Ateliers Blasons-Enluminures

Fin juin, Baptiste Gâteau, médiateur culturel de la ville de Sens, est venu à l'école pour animer un atelier blasons-enluminures avec les élèves des 3 classes.

Séjour à Paris

Les élèves des classes de Mme SERAFFIN (CE1-CE2) et de Mme BIDOT (CM1-CM2) ont pu découvrir la capitale les 6 et 7 avril 2023. Le bilan est tout à fait positif. Cette classe découverte a été appréciée des enfants, qui en reparlent régulièrement.

ECOLE DE GISY

Visite à Sens

Les élèves des classes de CE1-CE2-CM1-CM2 ont visité la cathédrale de Sens et les mystères de la ville.
« Dans la ville, le guide nous a montré d'anciennes maisons, les vieilles murailles de la ville, la plus petite rue de la ville, un boulet de canon dans le mur d'un bâtiment et des visages gravés sur des maison. Dans la cathédrale, nous avons fait un escape game où il fallait résoudre des énigmes en cherchant des indices dans l'église.»

« J'ai adoré c'était super parce qu'on a vu la cathédrale.» Dorian
« On a vu beaucoup de choses, j'étais très intéressé.» Clément B.
« On a appris plein de choses, je me suis beaucoup amusé »

Boum

«Le dernier jour de l'année, on a fait une boum dans les classes. On a dansé, on a chanté, on a mangé et les CM ont pleuré de voir les grands partir en 6ème.
Les CM1 et les CM2 ont été dans les autres classes en dansant la chenille, puis toutes les classes se sont rejointes pour faire une méga-chenille. On s'est bien ambiancé, c'était trop bien.»

Remise des stylos

Comme chaque année, Christophe Pouthé, président du SIVOS, a remis aux élèves de CM2 un stylo pour les féliciter de leur passage en sixième. Nous le remercions pour cette attention que les élèves apprécient.

ECOLE DE GISY

Sortie pédagogique à Utopia land

Le vendredi 09 juin, les élèves de GS-CP se sont rendus au parc Utopia Land , situé à Bussy-en-Othe. La journée était organisée en plusieurs temps forts : ateliers de cirque mêlant adresse et équilibre (échasses, trampoline, assiettes chinoises, cerceaux, gros ballon, poutre,...) ; pique-nique ; jeu de piste ; spectacle de cirque. Les enfants, les maîtresses et les adultes accompagnateurs ont passé une très belle journée.

Danse de société

M.MOREAU, professeur de danse de société, est intervenu gracieusement auprès des 3 classes de l'école. Les élèves de GS-CP et CE1-CE2 ont pu bénéficier d'une initiation au cha-cha-cha et les CM1-CM2 ont appris une petite chorégraphie de Rock'n roll.

Les élèves se sont bien investis et ont participé aux ateliers avec enthousiasme.

Ateliers Jeux de société

Une matinée jeux de société a eu lieu dans la cour de l'école de Gisy-les-Nobles lors de la dernière semaine de classe. Les élèves des trois classes ont apporté des jeux de chez eux pour les faire découvrir à leurs camarades.
Quelques parents étaient présents afin d'aider au bon déroulement de cette matinée.

BIBLIOTHÈQUE

Nous étions présentes au vide-grenier du 10 septembre et nous remercions les nombreuses personnes qui sont passées nous voir et qui ont acheté des livres. C'était une belle journée.

Cela nous permettra d'acheter de nouveaux livres pour les enfants et les adultes.

N'hésitez pas à passer nous voir le jeudi de 14h à 17h30.

Les responsables

Chantal et Sylvie

LA PÊCHE

La pêche est autorisée du 01/01 au 31/12. Vous pouvez pêcher dans tous les fossés autour de Gisy. Les tarifs sont : de 12 à 14 ans → 9 euros l'année; à partir de 15 ans → 18 euros l'année. Permis à la journée →2 euros. La carte est à prendre en mairie, paiement uniquement par chèque à l'ordre du trésor public. Il faut également le permis de pêche départemental.

Gougères aux pommes

Pour 8 personnes

25 cl de lait,
120 g de beurre,
150 g de farine,
4 œufs,
1 pincée de sel,
10 g de sucre,
50 g de pommes coupées en cube,
1 jaune d'œuf,
30 g de sucre cassonade.

Pour la compote de pommes
1,2 kg de pommes (reinettes si possible),
50 g de beurre,
80 g de sucre (un peu plus si les pommes sont trop acides),
1 bâton de cannelle.

Cette recette est dérivée de la recette originale des gougères. En effet, les gougères sont au départ des choux salés garnis de fromage râpé.

Dans une casserole, mettre le lait, le sel et 100 g de beurre. Porter à ébullition. Incorporer la farine et dessécher la pâte à feu doux pendant 4 à 5 min jusqu'à ce qu'elle ne colle plus aux parois. Laisser refroidir puis incorporer les œufs un par un avec une spatule en bois. Ajouter les pommes en cube. Beurrer avec le beurre restant une plaque allant au four.

Faire des boules de pâte à l'aide d'une grosse cuillère et les placer sur la plaque. Dorer les boules avec le jaune d'œuf et les saupoudrer de sucre cassonade.

Mettre au four à 180° pendant 25 min.

Faire la compote. Éplucher les pommes et les couper en petits morceaux. Les mettre à cuire à feu doux avec le beurre, le sucre, le bâton de cannelle et un peu d'eau pendant 1 h au moins.

Quand les gougères sont cuites, les ouvrir en deux et les farcir de compote de pommes. Servir chaud. On peut accompagner ces gougères de crème fraîche ou de glace à la vanille.

Gougères aux pommes

ACTIVITÉS

Les cartes ou jeux de sociétés

Vous pouvez participer à l'atelier cartes et/ou jeux de sociétés, histoire de passer un après-midi convivial.

N'hésitez pas à venir les mardis de 14h30 à 17h00 au 19 Grande Rue.

Atelier couture

Vous pouvez participer à l'atelier couture tous les jeudis de 14h00 à 17h00 au 19 Grande Rue. Peu importe votre niveau de couture, il vous suffit de venir avec votre ouvrage (tricot, broderie, couture, crochet…) et toute l'aide dont vous avez besoin vous sera apportée. Vous partagerez également un bon moment de convivialité. Contact : 06.28.28.09.61

Club de lecture

Vous pouvez participer au club de lecture qui se réunit une fois par mois. Selon la séance, soit vous choisissez un livre en commun, soit chacun apporte sa lecture. Vous pouvez contacter Marianne au 07.87.10.09.68

Un peu de marche

Le vendredi matin pendant 1 heure environ. Rendez-vous au point d'apport volontaire
(rue du Bardeau) à 9h00.

Cours de pilâtes

Salle des fêtes de Gisy Les Nobles

<u>Jeudi de 9h30 à 10h30</u> :
Pilates séniors-post-thérapie.

<u>Jeudi de 18h00 à 19h00</u> : Pilates du débutant au sportif. Ouvert à tous.

Pour tout renseignement, téléphoner au 06.66.79.03.72 à Alain BEAUGER.

8 euros la séance par carte de 5 ou 10 séances.

Cours de renforcement musculaire

Rodrigue Lamory, éducateur sportif diplômé d'état, vous propose des cours de gym d'entretien tous les lundis de 9h à 10h à la salle des fêtes. Il vous propose des exercices très variés et accessibles à tous en fonction de vos possibilités.

Ouvert à tous.

Renseignements au 06.89.39.18.90.

6 euros la séance

INFORMATIONS

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères

Les jours de collecte sont pour les bac jaunes le jeudi tous les 15 jours et les bacs gris le mercredi tous les 15 jours.

Le calendrier des collectes est disponible en mairie et sur le site internet.

DECHETTERIES

	Pont sur Yonne	Villeneuve La Guyard
Lundi	9h-12h	14h-17h
Mardi	14h-17h	9h-12h
Mercredi	9h-12h /14h-17h	9h-12h /14h-17h
Jeudi	14h-17h	9h-12h
Vendredi	14h-17h	9h-12h / 14h-17h
Samedi	9h-12h /14h-17h	9h-12h /14h-17h

Horaires du 1er octobre au 31 mars

LES ENCOMBRANTS

Pour la *collecte des encombrants* (1 m3) ou déchets verts (2 m3), SERVI + peut répondre à votre attente. Une participation financière sera demandée : 16.50 € TTC pour les personnes âgées (+ 65 ans) ou handicapées, 27.50 € TTC pour toute autre personne désirant utiliser ce service. Tél: **03.86.67.99.00**

Le ramassage s'effectue à l'extérieur de votre domicile. Tout comme pour les déchèteries, le volume est limité à 1m³ par voyage pour les encombrants et 2m³ pour les déchets verts. Les encombrants, déchets verts et autres déchets doivent être triés et, si possible, mis dans des sacs poubelles pour faciliter le ramassage.

LES DEPÔTS SAUVAGES

ARTICLE 84 - Élimination des déchets

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende. Les usagers n'ayant pas installé de filet ou de bâche de protection sur leurs remorques sont pénalement responsables en cas de chute d'objets sur la chaussée. Il est interdit de mettre en déchetterie les sacs d'ordures ménagères. Les gardiens ont reçu l'ordre de vérifier les sacs noirs et de refuser leur dépôt. Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute de déchets (gravats, matériels électroménagers, etc.) sont interdits.

Des caméras « gibier » sont installées sur le territoire de Gisy les Nobles. Nous espérons avec cette technique pouvoir faire payer un dédommagement aux personnes irrespectueuses de l'environnement. Ce n'est pas plus difficile d'aller à la déchetterie la plus proche que de déverser ses ordures n'importe où dans la nature...

PETITS JEUX

Cherche & trouve
7
5
6
Pirate
9
4
5

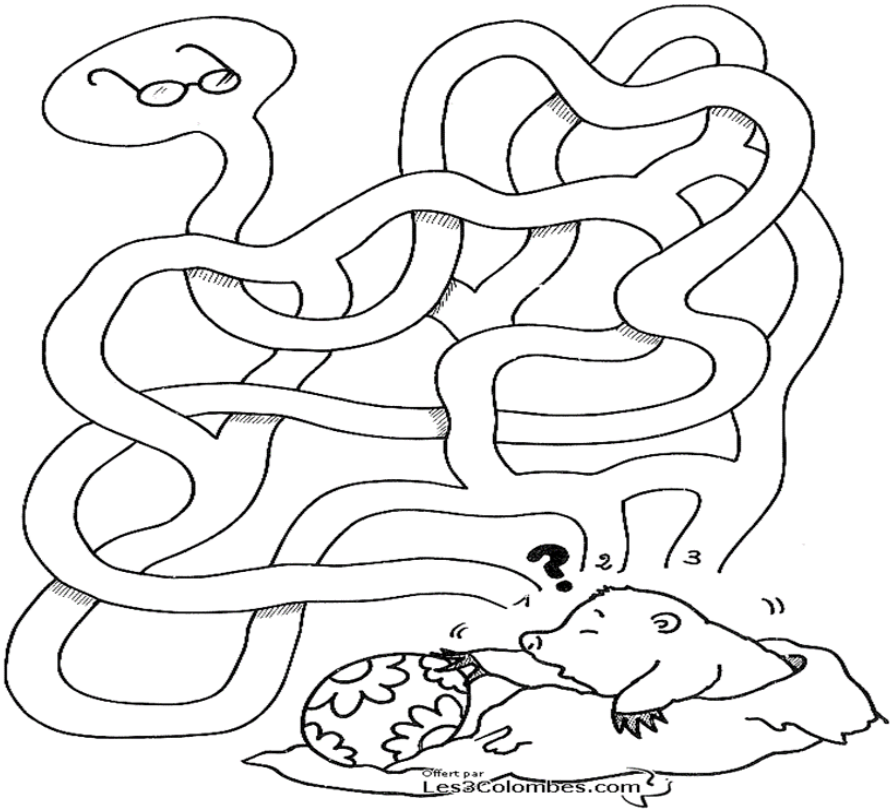
?
2
3
Offert par
Les3Colombes.com

Couverture Charpente Étanchéité de Bourgogne

CCEB

Matériaux : zinc, ardoise, plomb, cuivre, tuile, bac acier, traitement des bois. Façonnage de bac zinc joint debout.

Aménagement de Combles et Isolation
Étanchéité Toiture & Terrasse
Neuf et Rénovation

2 bis, Rue du Culrond - 89140 GISY LES NOBLES
Tél. 06 77 66 12 76
E-mail : cceb@laposte.net - Site : www.clipet-cceb.fr

ARTISAN PEINTRE
Jean-Marc LOUIS

Papiers peints
Revêtements sols et murs
Vitrerie • Double vitrage
Ravalement

89140 GISY LES NOBLES
Tél. 03 86 96 31 51

SIRET 393 090 402 00016

MB ELEC

Mathieu BASSOT
18 Rue Saint Pregts
89140 GISY LES NOBLES

06 74 31 48 54
bassot.mathieu@orange.fr
Siret: 880 983 127 00015

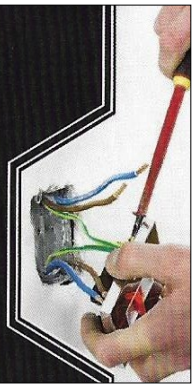

MARQUES PAULO

MAÇONNERIE GENERALE

Rénovation , Carrelage , Couverture, Isolation.
11, rue de la volée du pigeon blanc 89140 GISY les NOBLES
☎03 86 96 31 93

Rôtisserie Pinto

chez Tony et Marie
Toujours à votre service
Sur vos marchés

Vos commandes au 06 11 45 02 32

SUR LE POUCE
SNACK

R.N. 6 - GISY LES NOBLES 89140

GARAGE

Ball'AUTO
Pneus Occasions & Neufs

MECANIQUE
Toutes Marques
03 86 83 07 04
Place de l'Europe 89100 SAINT CLEMENT

Nettoyage automobile
Nettoyage et Lustrage FAIT MAIN
bellautosens@club-internet.fr

Catherine **DORÉ**
Conseillère en immobilier
06 59 60 82 59
catherine.dore@iadfrance.fr

EIRL Catherine Doré Agent commercial
Agent commercial indépendant de la SAS I@D France, immatriculé au RSAC de sens sous le N° : 791871007

Suivez-nous sur iad France
iadfrance.fr

Atelier NJ Architecte

Chaubard Nabiha
52 Grande Rue
89140 Gisy Les Nobles
Tel : 07 68 12 66 65
Siret 81484630900015
ateliernjarchitecte@gmail.com

NJ

LISBOA
S.A.D

SERVICES APRÈS DÉCÈS

LISBOA ENZO

07.69.04.10.56
lisboa.sad.89@gmail.com

Entretien espaces verts
Elaguage - démontage - abattage

Fl'eau Jardín

Broyage & évacuation déchets verts
Entretien & création de bassins

Florian CHAULIER – 06 48 59 34 95

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le calendrier des ordures ménagères est disponible en mairie ou sur le site internet.

Les poubelles sont à sortir la veille et doivent être rentrées après la collecte.

Cf règlement du service de collecte de la CCYN.

PROCHAINES VACANCES SCOLAIRES

Vacances d'automne

Du samedi 21 octobre au 5 novembre 2023

Vacances de Noël

Du samedi 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024

CE JOURNAL EST AUSSI LE VÔTRE !

N'hésitez pas à nous contacter pour raconter vos histoires, vos talents ou nous faire part de vos remarques. La mairie et le comité de rédaction sauront vous écouter.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX GISOIS !

Nous vous invitons à vous présenter en mairie pour obtenir toutes les informations communales qui pourront vous être utiles, voire indispensables.

Si vous êtes une personne seule âgée de 65 ans et plus, si vous êtes en situation de handicap, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables de la commune. Mme Stéphanie FERRIERE, adjointe aux affaires sociales, vous contactera régulièrement pour prendre de vos nouvelles.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES (prévu à l'article l.121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles)

Nom: ..... Prénom: .....

Date de Naissance: .....

Adresse:.....

Tél domicile: ..... Portable: .....

Personne à contacter en cas d'urgence:

Nom: ..... Tél: .....

sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels. Il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter. Je suis informé (e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part. Date: ..... Signature de l'intéressé (e)

Directeur de la publication : P.BABOUHOT. Rédaction et mise en page : S.LEMETAYER.
Comité de rédaction : C.DUMAIRE, S.FERRIERE, A.FINELLI, J.MÉNEREAU, S.NICOLAU.